

Communiqué de presse

Le Mans, le 27 avril 2017



CONVENTION DE PARTENARIAT – PAYS DE LA LOIRE

Une convention qui apporte des solutions pour favoriser l'emploi et la formation dans un secteur qui recrute : les services à la personne

La Région des Pays de la Loire, Pôle emploi, l'Agefiph, AGEFOS PME et l'URML signent avec le Groupe Oui Care une convention, pour mettre en place des actions coordonnées d'orientation, de recrutement et de formations courtes d'adaptation à l'emploi et d'apprentissage. Ce parcours sera complété par une formation qualifiante du salarié dans la première année suivant son recrutement. Cette convention de partenariat, inédite en France, répond aux besoins en recrutement de l'entreprise Oui Care et de ses 22 agences O₂ et Apéf Services sur le territoire régional.

En s'associant avec le Groupe Oui Care, le N°1 des services à domicile en France, la Région et les partenaires de la formation ciblent un secteur d'activité parmi les plus dynamiques actuellement, en termes de création d'emplois en France. Le secteur des services à la personne regroupe l'ensemble des activités visant le bien-être des personnes à domicile, notamment l'entretien du domicile, la garde d'enfants et l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap. **Le Groupe Oui Care, qui emploie environ 16 000 personnes en France, dont 1600 en Pays de la Loire, prévoit plus de 1 000 recrutements en CDI dans la Région des Pays de la Loire en 2017.**

Former 150 à 200 personnes dès 2017 pour accompagner les recrutements du Groupe Oui Care en Pays de la Loire

La convention signée aujourd'hui entre le groupe Oui Care et les acteurs régionaux de la formation vise un double objectif de l'entreprise : **répondre à ses besoins en recrutement et fidéliser ses collaborateurs.** Ce partenariat inédit permet en effet à Oui Care d'accéder à un parcours complet de formations pour accompagner l'intégration de ses futurs collaborateurs :

- En tout premier lieu, des actions d'orientation seront conduites par les partenaires du Service Public de l'Orientation (SPRO) au plus près des territoires et ce afin de sécuriser la future intégration des demandeurs dans ce secteur.
- Il s'agit d'organiser une offre de services territorialisée avec des actions d'orientation, de recrutement et des formations courtes d'adaptation à l'emploi, sous statut de demandeur d'emploi. Une formation qualifiante aura lieu dans la 1^{ère} année du recrutement des salariés.

Ce parcours très complet doit permettre d'acquérir progressivement les blocs de compétences en particulier du titre d'**Assistant de vie aux familles (ADVF)** :

- Dans un premier temps, en partenariat avec Pôle Emploi, une immersion professionnelle (PMSMP) permettra de présenter aux demandeurs d'emploi les trois principaux métiers du Groupe Oui Care (assistant ménager, garde d'enfant et assistant de vie), afin de valider leur projet professionnel.

Communiqué de presse

Le Mans, le 27 avril 2017



- Une première formation avant embauche se mettra en place pour accéder rapidement à un premier emploi sur un ou deux métiers retenus par le demandeur d'emploi.
- Le demandeur d'emploi est alors recruté en contrat à durée indéterminée par le Groupe Oui Care, qui lui garantit une durée hebdomadaire de travail de minimum de 24 heures.
- Après une période d'environ 6 mois au sein du Groupe Oui Care, une formation complémentaire d'accès aux autres métiers pourra être mise en place, ce qui permettra au salarié de sécuriser son parcours de formation et de tendre vers un temps complet.

Grâce à cette convention, **Oui Care bénéficie d'un accès direct à l'ensemble de services de formation du Conseil régional des Pays de la Loire et de ses partenaires**, un guichet unique pour adresser ses demandes et assurer une réactivité maximum en réponse à ses besoins en compétences.

De son côté, le Groupe Oui Care et ses entreprises franchisées s'engagent à recruter 1 000 personnes en CDI dans la région des Pays de la Loire, en 2017, **dont 150 à 200 personnes seront formées dans le cadre de cette convention de partenariat**. Fidèle à son engagement historique sur l'emploi des personnes en situation de handicap, le Groupe Oui Care étudiera avec une attention particulière ces candidatures.

La nouvelle offre « Région Formation » pour les demandeurs d'emploi

Pour apporter une réponse plus efficace et mieux adaptée aux demandeurs d'emploi et aux besoins en compétences des entreprises, **la Région des Pays de la Loire a fait évoluer son offre de formation professionnelle, résolument tournée vers l'emploi**.

Cette nouvelle offre tend à renforcer l'insertion dans l'emploi et la performance des dispositifs de formation par une fluidité des parcours de stagiaires et une souplesse dans l'organisation de la réponse formation sur les territoires.

Dans le cadre de cette convention avec le groupe Oui Care, la Région mobilise des programmes qu'elle finance en propre ou en s'appuyant sur des dispositifs de formation conçus et déjà mis en œuvre par les OPCA et Pôle emploi : « VISA Métiers », « ACCES Emploi », « ACCES Emploi », et l'apprentissage.

Ainsi, conformément à son engagement en faveur de l'apprentissage, la Région expérimentera, dans le cadre de la convention avec Oui Care, **une offre de formations sous forme de titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles sur trois sites à Angers, Le Mans et Nantes**.

Oui Care s'engage ainsi à accueillir a minima 2 apprentis sur chacune des sections d'apprentissage ouvertes par la Région.

CONTACTS PRESSE

Région des Pays de la Loire

Gwenola Cariou-Huet – 02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92 – gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr

Groupe Oui Care

Nicolas Cottu – 06 23 46 82 67 – presse@ouicare.com